

LES ABUS SEXUELS A L'EGARD DES ENFANTS :

**Comment leur en
parler ?**

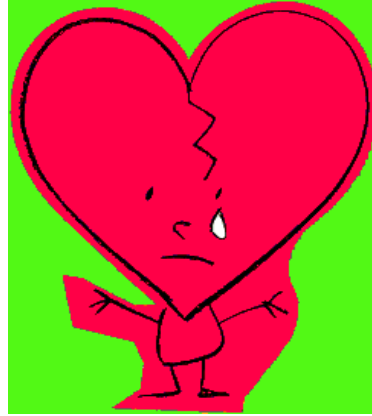


TABLE DES MATIÈRES

- L'ABUS SEXUEL**
- LA CONNAISSANCE DES RISQUES**
- LE RÔLE DE LA FAMILLE**
- LES MOYENS DE SE PROTEGER**
- LES REGLES DE PROTECTION**
- LE DEVELOPPEMENT DES SOLIDARITES**
- LES VICTIMES D'ABUS SEXUELS**
- Jeu-test : PERMIS DE PRUDENCE**

L'ABUS SEXUEL

J'AI ENTENDU DIRE
QU'IL FALLAIT
FAIRE ATTENTION
AUX ZÉBUS SEXUELS...



L'abus sexuel est un acte qui peut prendre différentes formes, allant de l'exhibitionnisme ou des caresses, jusqu'au viol ou à l'inceste. La pornographie et la prostitution en sont des formes commercialisées. Le viol, l'inceste, les attentats à la pudeur sont interdits par la loi (articles 331 et 333 du Code pénal). La peine est aggravée lorsqu'il s'agit d'un enfant (mineur de moins de 15 ans) ou lorsque l'agresseur est un ascendant ou une personne ayant autorité sur l'enfant. Elle peut aller jusqu'à vingt ans de prison.

Nul n'est censé ignorer la loi.

L'enfant ne peut imaginer ce qu'est un abus sexuel... et ce n'est pas facile d'aborder ce sujet avec lui.

- Pourtant, il faut lui en parler pour l'aider à se protéger, sans lui donner le sentiment que tout le monde est dangereux.
- Cette brochure est faite pour vous informer. Vous trouverez, au centre, un jeu-test pour votre enfant: détachez-le (ouvrir et refermer l'agrafe) et lisez-le avant de le lui donner pour en discuter avec lui.
- L'abus sexuel est un acte par lequel un adulte ou un plus grand oblige, pour son propre plaisir, un enfant à une activité sexuelle qui n'est pas de son âge : c'est un abus de pouvoir.

CE QU'IL FAUT RETENIR

- **Il n'est pas facile de parler des abus sexuels aux enfants**
- **L'enfant ne s'exprime pas comme un adulte et, pour lui non plus, ce n'est pas facile d'en parler.**
- **L'abus sexuel existe... Il est interdit. La loi protège les enfants et punit les agresseurs.**

LA CONNAISSANCE DES RISQUES

COMMENT
FAIRE POUR
RECONNAÎTRE
LES ZÉBUS
S'IL N'Y A
PAS DE
PANNEAUX
POUR LES
SIGNALER?



- 1 fille sur 25 et 1 garçon sur 33 déclarent avoir subi un viol ou un inceste.
- 1 agresseur sur 4 est un membre de la famille.
- 1 agresseur sur 2 est un ami ou une connaissance de la famille.
- 8 fois sur 10, l'enfant est victime d'abus sexuels répétés.
- Un grand nombre de jeunes qui se prostituent ou se suicident ont été victimes d'inceste.

(Extraits de recherches : *Dossier technique du ministère de la Solidarité, de la Santé et de la Protection sociale*)

Comme pour les accidents de la route, il faut connaître les risques des abus sexuels pour mieux les éviter.

PAPA, QUAND
JE SERAI GRANDE,
JE ME MARIERAI
AVEC
TOI...



Les enfants sont nombreux à ignorer l'interdit de l'inceste : de plus, ils croient que leurs amis, leurs parents et leurs maîtres ont tous les droits sur leur corps, voire sur leur sexe.

Lorsque l'interdit de l'inceste est signifié à l'âge où le petit enfant désire l'un de ses parents, il doit être clair que cet interdit concerne l'enfant mais aussi les parents à son égard.

D'après Françoise Dolto. Extrait de " Fous d'enfance ".

Profitez de ce genre de phrase pour parler de sexualité avec votre enfant et lui donner des repères et des limites.

- L'éducation sexuelle d'un enfant se fait naturellement dans la famille, à l'occasion des événements de la vie quotidienne : apprenez-lui ainsi qu'il ne doit pas désirer ses parents, comme ses parents ne doivent pas le désirer.
- Son corps l'intéresse, dites-lui :
 - comment son corps fonctionne,
 - que son corps lui appartient et qu'il peut dire non,
- qu'il a droit au respect et à la protection des adultes.
- C'est le rôle des parents d'aider l'enfant à comprendre de qui il est le fils ou la fille, le petit-fils ou la petite-fille, à savoir qui il est.
- C'est dans ce lieu d'échange et de tendresse qu'il développera sa capacité d'aimer et d'être plus tard un " papa " ou une « maman ».

CE QU'IL FAUT RETENIR

- **L'enfant est un enfant : ce n'est pas un adulte miniature.**
- **L'enfant est une personne : respectez son âge et sa pudeur**
- **Documentez-vous sur l'éveil de la sexualité chez l'enfant**

LES MOYENS DE SE PROTEGER



Parents, grands-parents, aînés accompagnent les enfants dans l'apprentissage de la vie. Ils transmettent leur propre expérience pour que les enfants affrontent mieux les risques de la vie et soient " bien dans leur peau ". Ils leur apprennent les règles d'une bonne conduite en société, selon un code valable pour tous : la loi, la morale, la politesse... Ils doivent aussi leur donner confiance en eux, leur apprendre à se tirer d'affaire seuls, en sachant évaluer le danger et trouver l'aide nécessaire.

Il ne s'agit pas de surprotéger votre enfant ou d'ignorer les risques qu'il court: donnez-lui des moyens de se protéger.

- Mettre les doigts dans une prise électrique, on peut lui apprendre à éviter une situation dangereuse ou à s'en dégager.
- Jouez ensemble pour trouver les solutions à des situations inattendues : " Et si tu perds tes clefs, que fais-tu ? ", " Et si tu te perds dans un grand magasin ? ".
- Profitez des situations qui troublent votre enfant pour l'écouter sans reproches et lui montrer votre confiance.
- S'il se fait écouté, il osera parler de ce qui le tracasse.

- Encouragez-le pour qu'il ait confiance en lui : s'il est moins timide avec les adultes, il se défendra mieux.

CE QU'IL FAUT RETENIR

- **Un enfant bien informé a plus de chances de ne pas être une victime.**
- **Apprenez-lui à trouver des solutions, par lui-même, sans paniquer.**
- **Ecoutez votre enfant, parlez avec lui.**

LES REGLES DE PROTECTION

MAMAN M'A DIT
QU'IL NE FALLAIT
PAS ACCEPTER
DE BONBONS D'UN
INCONNU, EST-CE
QUE C'EST A CAUSE
DES CARIES ?



Faites avec votre enfant le test des 3 questions :

Si quelqu'un lui demande de le suivre et qu'il répond non à une seule de ces trois questions, il ne doit pas accepter !

- Est-ce que tu as envie de dire oui ou non à cette proposition ?
- Est-ce que tes parents sauront où tu es, si tu acceptes ?
- Est-ce que quelqu'un viendra à ton aide, si tu en as besoin ?

(Programme canadien " Mon corps, c'est mon corps ").

Donnez à votre enfant des règles de protection et dites-lui toujours les vraies raisons de vos recommandations.

- Dites-lui :

- qu'il a le droit de refuser une proposition d'un adulte même s'il le connaît ;

- qu'il n'est pas impoli d'ignorer un adulte qui lui demande de l'accompagner quelque part : cette personne trouvera de l'aide ailleurs ;

- qu'il doit se rapprocher d'un groupe de personnes ou entrer dans le magasin le plus proche, s'il se sent en danger dans la rue
- qu'il doit chercher de l'aide jusqu'à ce qu'il trouve quelqu'un qui le croie et qui agisse. Discutez avec lui des endroits où vous ne voulez pas qu'il passe ou qu'il joue.

- Laissez-lui toujours un moyen de téléphoner (pièces ou télécarte) et quelques adresses et numéros de téléphone.

CE QU'IL FAUT RETENIR

- **Apprenez-lui à dire non dans certains cas.**
- **Faites le test des trois questions en inventant des situations à risque.**
- **Donnez-lui des règles simples et des raisons justes.**

LE DEVELOPPEMENT DES SOLIDARITES

EN CAS DE DANGER
EST-CE QU'ON A
LE DROIT DE NE
PAS FAIRE LA QUEUE?



L'enfant sait que certains adultes sont incapables de se contrôler, par exemple, quand ils boivent trop ou se mettent en colère.

Il peut comprendre que les adultes qui commettent des abus sexuels sont des personnes qui ont des problèmes et qu'ils sont rares.

Penser qu'il peut se faire agresser n'est pas facile, mais il aura moins peur s'il sait quoi faire. Les règles de sécurité aident les enfants à être indépendants et sûrs d'eux : ils peuvent alors rester spontanés et affectueux.

Avec votre enfant, faites une liste de personnes à qui il peut se confier s'il se sent en danger : un commerçant, un agent de police, quelqu'un de l'école ou les parents d'un copain...

- Veillez à ce que votre enfant aille et revienne de l'école avec un ou deux camarades.
- Pour les plus jeunes, organisez des " tours d'accompagnement " avec d'autres parents.
- Connaissez vos voisins, sentez-vous responsables des copains de votre enfant.
- Encouragez les activités qui apprennent aux enfants comment s'entraider et s'occuper des plus petits.

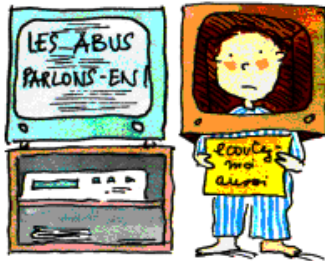
CE QU'IL FAUT RETENIR

- **La protection des enfants est l'affaire de chacun.**
- **Développez de nouvelles solidarités dans votre quartier.**
- **Il y a des personnes autour de vous qui peuvent vous aider, dans les écoles, les mairies, les associations...**

- **La protection des enfants est l'affaire de chacun.**
- **Développez de nouvelles solidarités dans votre quartier.**
- **Il y a des personnes autour de vous qui peuvent vous aider, dans les écoles, les mairies, les associations...**

LES VICTIMES D'ABUS SEXUELS

POUR QUOI, PARFOIS,
LES PARENTS ÉCOUTENT
PLUTÔT LA TÉLÉ QUE
LEURS ENFANTS ?



Les conséquences de l'abus sexuel seront moins importantes si votre attitude est compréhensive lorsque l'enfant se confie. L'enfant victime éprouve toute une gamme d'émotions : tristesse, colère, angoisse ou dépression.

Évitez de projeter vos propres sentiments sur lui, pour ne pas renforcer son traumatisme ou son sentiment de culpabilité.

Votre enfant n'est peut-être pas prêt, sur le moment, à vous parler de l'agresseur ou des circonstances de l'agression. Il trouvera son équilibre émotif si vous le soutenez sans le harceler de questions.

Quand l'enfant est victime d'abus sexuels, il ne le dit pas toujours avec des mots. Il peut aussi montrer qu'il souffre par son changement de comportement : sachez le regarder !

- S'il vous en parle, croyez-le et rassurez-le : on sait qu'un enfant ment rarement lorsqu'il se plaint d'un abus sexuel.
- Vous devez lui affirmer que, dans ce cas, un enfant n'est pas responsable : c'est l'agresseur qui n'est pas " bien dans sa tête ". Assurez-lui qu'il n'est pas coupable et qu'il est maintenant en sécurité.
- Dites-lui que c'est interdit par la loi et que vous devez le dire à la police pour que l'agresseur soit retrouvé et que cela n'arrive pas aux autres.
- Parlez-en à ses frères et sœurs, sans dramatiser, et reprenez tous la vie quotidienne normalement.

CE QU'IL FAUT RETENIR

- **Écoutez-le calmement, ne dramatisez pas.**
- **Utilisez les mêmes mots que lui pour en parler.**
- **Ne restez pas seul : consultez votre médecin de famille, parlez-en à une personne de confiance.**

Numéro VERT 24h/24h **119**

Cette brochure a été réalisée à l'initiative du SECRETARIAT D'ETAT A LA FAMILLE, dans le cadre de la campagne interministérielle de prévention des abus sexuels à l'égard des enfants qui associe les ministères de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, de la Justice, de l'Intérieur et de la Défense.

Elle a été conçue et élaborée avec la collaboration du journal ASTRAPI

Elle est éditée avec le soutien de la Caisse Nationale de Prévoyance.

La Caisse Nationale de Prévoyance consacre ses actions de mécénat à la santé et la prévention.

Jeu-test

PERMIS DE PRUDENCE



UN VOISIN TE PROPOSE DE VENIR CHEZ LUI VOIR SES PETITS CHATS...

Il arrive que des grandes personnes qui ont souvent l'air gentil, se conduisent mal avec les enfants. En as-tu déjà entendu parler ? En connais-tu des exemples autour de toi ? Y as-tu déjà pensé ?

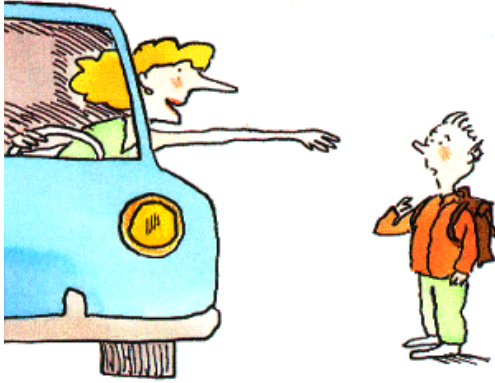
Heureusement, il n'y en a pas beaucoup... Mais il faut en parler pour mieux s'en protéger : un enfant averti en vaut deux !

Passe vite ton « permis de prudence » pour vérifier si tu sais éviter les situations dangereuses. Réponds au test et compte combien tu as de A, de B ou de C. Tu trouveras les réponses à la fin du jeu



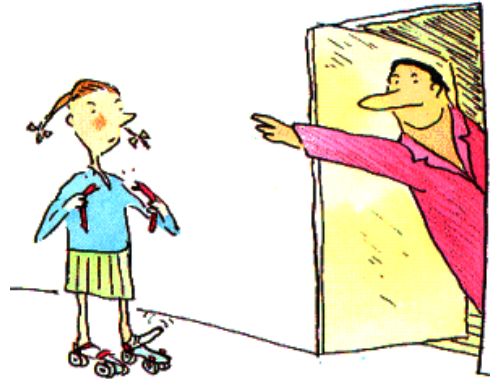
- A. **Tu y vas, tu adores les chats.**
- B. **Tu hésites, parce que tu ne le connais pas.**
- C. **Tu dis NON, car tes parents ne sauront pas où tu es.**

**UNE INCONNUE TE
PROPOSE DE TE
RAMENER EN DISANT
QU'ELLE VIENT DE LA
PART DE TES PARENTS...**



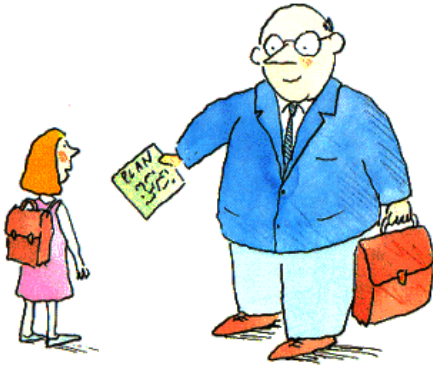
- A. Tu montes, pour arriver plus vite chez toi.
- B. Tu discutes avec elle, pour voir si elle dit vrai.
- C. Tu dis NON à cette inconnue, et tu te rapproches d'un groupe de personnes.

**UN INCONNU VEUT
T'EMMENER DANS SA CAVE
POUR REPARER TES PATINS
A ROULETTES...**



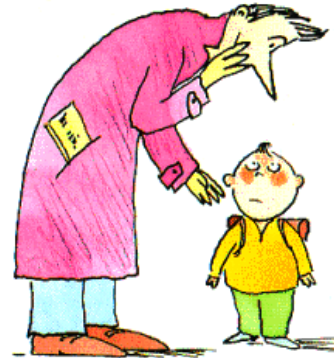
- A. Tu le suis, tu as très envie de faire du patin.
- B. Tu lui demandes s'il a les outils pour les réparer.
- C. Tu dis NON, car se retrouver avec un inconnu dans un sous-sol est une situation dangereuse.

**UN MONSIEUR TE DIT
QU'IL EST MEDECIN ET
QU'IL A BESOIN DE TON
AIDE...**



- A. Tu vas avec lui.
- B. Tu as envie de l'aider parce qu'il a l'air gentil.
- C. Tu refuses et tu lui dis qu'il peut le demander à une grande personne : ce n'est pas impoli

**QUELQU'UN TE
DEMANDE DE TE
DESHABILLER OU VEUT
SE MONTRER NU...**



- A. Tu acceptes car tu as peur.
- B. Ça te gêne, mais tu ne sais pas quoi faire et tu restes.
- C. Tu lui dis NON et tu pars : il n'a pas le droit et c'est interdit par la loi.

**QUELQU'UN TE
PROPOSE DE PARLER
DE SEXE ET TE
DEMANDE DE NE RIEN
DIRE A PERSONNE...**



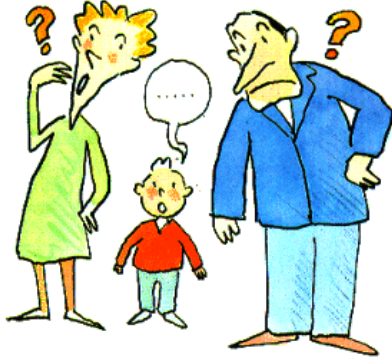
- A. Tu l'écoutes... Ça t'intéresse.
- B. Ça te gêne un peu mais tu acceptes de garder le secret.
- C. Tu t'en vas car s'il te demande de ne rien dire... c'est suspect, attention !

**UN PLUS GRAND QUE TOI
MENACE DE TE BATTRE SI
TU NE FAIS PAS CE QU'IL
TE DEMANDE...**



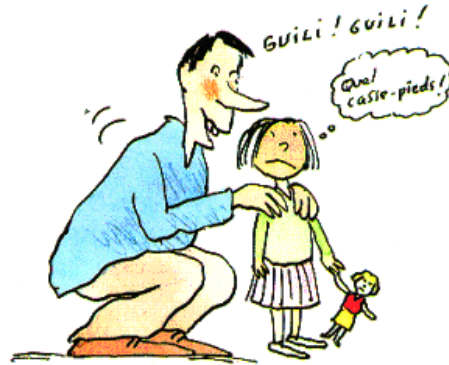
- A. Tu lui obéis.
- B. Tu as peur, tu obéis et tu n'oses pas en parler.
- C. Tu en parles tout de suite à une personne en qui tu as confiance : les grands n'ont pas tous les droits.

**TU VEUX PARLER DE
QUELQUE CHOSE QUI
T'A CHOQUE, MAIS ON
NE VEUT PAS TE
CROIRE...**



- A. Tu renonces à en parler.
- B. Tu es déçu qu'on ne te croie pas, mais tu n'oses pas insister.
- C. Tu insistes ou tu cherches à parler à quelqu'un qui te croie.

**QUELQU'UN QUE TU
CONNAIS ESSAIE DE TE
FAIRE DES CARESSES
QUI TE GENENT...**



- A. Tu acceptes pour lui faire plaisir.
- B. Ça t'est désagréable mais tu n'oses rien dire.
- C. Tu dis NON. Que ce soit un inconnu, un ami ou quelqu'un de la famille : ton corps est à toi.

QUELQU'UN QUE TU AIMES BEAUCOUP TE FAIT UN CALIN QUI TE REND HEUREUX...



- A. Tu es content. C'est ça le bonheur !
- B. Tu es heureux, mais tu n'oses pas le dire.
- C. Tu es heureux, tu le dis et c'est encore mieux !

 Bravo, tu as passé ton permis de prudence ! Tu connais mieux le danger, mais n'oublie pas tout de même qu'il y a beaucoup plus de gens gentils que de gens dangereux !	Cette brochure a été réalisée à l'initiative du SECRETARIAT D'ETAT A LA FAMILLE, dans le cadre de la campagne interministérielle de prévention des abus sexuels à l'égard des enfants qui associe les ministères de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, de la Justice, de l'Intérieur et de la Défense. Elle a été conçue et élaborée avec la collaboration du journal ASTRAPI. Elle est éditée avec le soutien de la Caisse Nationale de Prévoyance. La Caisse Nationale de Prévoyance consacre ses actions de mécénat à la santé et la prévention.
--	---

Texte : Dominique de Saint Mars. Illustrations : Claude Delafosse